

Le Président

**Monsieur Franck Proust**  
**Président**  
**Nîmes Métropole**  
**3, rue du Colisée**  
**30947 Nîmes Cedex 9**

Paris, le 9 mars 2021

Nos réf. : SM/NP/RB/SGo 2021-030

Objet : Mission relative à la mobilisation des fonds européens par les intercommunalités

Monsieur le Président,

Le caractère inédit de la période que nous traversons s'applique aussi à l'Union européenne. Pour la première fois de son histoire les Etats membres ont accepté de mutualiser leurs dettes à l'échelle de l'Union et de doter la Commission européenne d'un cadre financier pluriannuel de près de 750 milliards d'euros (le plan « *Next Generation EU* »). C'est dans ce contexte exceptionnel que j'ai l'honneur de vous confier cette mission relative à la mobilisation des fonds européens par les intercommunalités.

Actuellement, la préparation à la prochaine période de programmation 2021-2027 s'intensifie, aux niveaux européen, national et régional. Dans les prochains mois, nous connaissons le contenu et les axes d'intervention de l'accord de partenariat et des programmes opérationnels régionaux.

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) fédère et représente un millier d'intercommunalités. Pour les métropoles comme pour les agglomérations ou communautés de communes, les fonds européens font partie des sources de financement « historiques » des projets qu'elles portent.

Pour les territoires urbains, les crédits du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) ont permis de cofinancer des projets d'investissement en matière de mobilités, de renouvellement urbain, d'équipements publics ou d'appui au développement économique. Les crédits du Fonds social européen (FSE) ont fait émerger et ont pérennisé des projets d'accès à l'emploi et la formation, des projets d'insertion des personnes les plus vulnérables.

Les fonds européens jouent pleinement leur rôle d'accélérateur de projet, leur effet levier est réel. Ce constat s'applique aussi pour les territoires ruraux. Les crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ont bonifié les projets de territoire portés par les communautés de communes ou leur groupement. Le programme LEADER fait d'ailleurs office de référence, il a permis l'émergence de dynamique de projet à l'échelle de bassins de vie, dans une logique transversale et fédératrice de l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants).

.../...

.../...

Cependant les fonds européens souffrent encore et toujours d'une image négative. Sans nier les difficultés réelles rencontrées par certains territoires ou certains porteurs de projet et sans omettre les dysfonctionnements de gestion (exemple avec le programme LEADER sur la période 2014-2020), ce présupposé nuit à la mobilisation des crédits européens, alors que des intercommunalités pourraient en bénéficier et que certains programmes opérationnels régionaux ou nationaux se retrouvent parfois en situation de dégageement d'office.

Or le contexte actuel nous oblige à une utilisation optimale des fonds européens et à une meilleure cohérence des sources de financements. Pour illustrer cette urgence d'agir collectivement, rappelons que 40 milliards d'euros du plan de relance français proviennent du programme européen « Facilité pour la reprise et la résilience ». Auxquels s'ajoutent les crédits du programme « React EU », du « Fonds pour une transition juste » et les crédits de la fin de période 2014-2020 et de la période 2021-2027, soit plus de 20 milliards d'euros supplémentaires.

Cet engagement, sans précédent, de l'Union européenne représente un défi lancé aux autorités françaises nationales, régionales et locales : il pose la question de notre capacité à engager et programmer près de 12 milliards d'euros de crédits européens avant 2023 ou 2024, tandis que les 40 milliards d'euros inscrits dans le plan de relance auront aussi une échéance à respecter à moyen terme.

Votre mission s'exercera alors que les contrats de relance et de transition écologique se mettront en place. Or ces contrats sont appelés à intégrer les différentes sources de financements, dont les Contrats de plan Etat-Région et les politiques européennes. Il sera intéressant de suivre et d'analyser la manière dont les CRTE intègrent les fonds européens et s'ils permettent un accès facilité à ces derniers, notamment pour les territoires qui éprouvaient auparavant des difficultés.

Cet objectif d'une mobilisation facilitée des fonds européens doit nous obliger à tirer les enseignements des programmations passées, de ce qui fonctionne bien et de ce qui fonctionne moins bien : comment mieux profiter du caractère pluriannuel des fonds européens ? comment pérenniser les stratégies territoriales intégrées nées de la politique européenne de cohésion ou du programme Leader ? comment mieux diffuser les résultats des réseaux européens ? mais aussi comment réduire les lourdeurs administratives ? comment fluidifier les circuits d'instruction et de gestion ? comment éviter le recours à de l'ingénierie spécialisée ?

C'est tout l'objet de la mission que je vous propose de réaliser pour le compte de notre association. Vous pourrez identifier les initiatives intéressantes prises par certaines intercommunalités, en lien avec leurs autorités de gestion régionales ou leurs autres partenaires locaux.

Vos recommandations devront être à la fois d'ordre opérationnel, destinées à conseiller les intercommunalités adhérentes et d'ordre plus politique, destinées à enrichir les positions associatives vis-à-vis des acteurs institutionnels nationaux et européens. Les recommandations que vous formulerez à l'issue de votre mission seront ainsi débattues et, le cas échéant, portées par le conseil d'administration de l'AdCF.

.../...

.../...

Les résultats de votre mission pourront également alimenter les réflexions de l'AdCF et de ses partenaires du pôle Joubert sur le rôle des fonds européens et des politiques européennes et l'impact des directives européennes dans les projets locaux. La France assurera, au premier semestre 2022, la présidence de l'Union européenne. Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et Clément Beaune, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, nous ont d'ores et déjà sollicités pour y participer.

Vous pourrez, au cours de votre mission, solliciter les équipes de l'AdCF (Romain Briot, [r.briot@adcf.asso.fr](mailto:r.briot@adcf.asso.fr)). Vous pourrez prendre connaissance des actions que l'AdCF a portées ces dernières années sur les questions européennes. A l'échelle du pôle Joubert, en partenariat avec France urbaine, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Association nationale des pays et PETR (ANPP), nous avons élaboré des positions et contributions communes, organisé de multiples rencontres nationales à destination de nos réseaux respectifs, organisé de nombreux rendez-vous avec les ministères, le parlement et la représentation permanente en France de la Commission européenne.

Lors du mandat précédent, Anne Terlez, vice-présidente de Seine-Eure Agglo (Normandie) était notre élue référente dans ce domaine. Elle est aujourd'hui vice-présidente de l'AdCF chargée de la cohésion sociale et membre du bureau, vous aurez, je pense, l'occasion de vous rapprocher d'elle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Sébastien Martin**  
**Président de l'AdCF-Intercommunalités**  
**de France**  
**Président du Grand Chalon**